



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Avion-Train-Route (ATR) – fréquentation touristique en Île-de-France

---

*Type d'opportunité* : première demande d'opportunité

*Périodicité* : ponctuelle

*Demandeur* : Choose Paris Region

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2023, la commission Territoires a examiné le projet d'enquête Avion-Train-route portant sur la fréquentation touristique en Île-de-France. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

**Objectif** : L'enquête a pour principal objectif de mesurer les flux touristiques en Île-de-France et d'apporter des éléments de connaissance sur le profil des touristes franciliens, leurs pratiques durant leur séjour, et leurs dépenses de consommation. D'initiative régionale, elle permet d'alimenter la définition des politiques publiques de la région Île-de-France sur le sujet et de mettre en place les ressources et outils permettant aux professionnels du tourisme francilien de développer une offre adaptée.

**Historique et contexte** : Choose Paris Region (CPR), anciennement Comité Régional du Tourisme Paris Île-de-France, a pris l'initiative en 2007 de développer un dispositif d'observation autonome afin de pouvoir disposer d'une vision complète et constamment actualisée du marché touristique de la destination. Ce dispositif d'observation, qui repose sur un principe méthodologique de captation des touristes au moment de leur départ d'Île-de-France, a été mis en œuvre en plusieurs étapes. Il comprend désormais trois volets « avion », « train » et « route », selon le mode de transport utilisé par les touristes pour quitter l'Île-de-France. Le contexte des jeux olympiques et paralympiques 2024 confère une importance particulière à cette enquête dans la mesure où elle sera mobilisée pour décrire et analyser les impacts des JOP dans le secteur du tourisme. Un module complémentaire JOP sera développé afin de recueillir les informations spécifiques nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Champ et échantillon** : Le champ de l'enquête est composé de l'ensemble des touristes français (non franciliens) et internationaux ayant passé au moins une nuitée en Île-de-France, quel que soit le motif de leur présence sur le territoire francilien (y compris motifs professionnels). L'échantillon est composé de 23 000 à 29 000 individus chaque année, qui sera complété par un sur-échantillon pendant la période des JOP. La population cible est approchée via les moyens de transports utilisés pour quitter la région, à la fin du séjour : les interviews sont réalisées par des enquêteurs qui distribuent les questionnaires aux passagers des vols, trains et autocars sélectionnés. L'échantillonnage est réalisé via une stratification de l'offre et un tirage aléatoire par grappes. Le plan de sondage intègre les passagers des vols au départ de trois aéroports (Paris Charles-de-Gaulle, Paris Orly et Beauvais), des trains au départ de six gares ferroviaires (gare du Nord, gare de l'Est, gare de Lyon, Montparnasse, Saint-Lazare et Marne-la-Vallée) et des cars au départ d'une gare routière (Paris-Bercy). Les individus quittant l'Île-de-France par la route via un véhicule personnel sont quant à eux enquêtés au moyen d'une enquête Web (Access Panel) réalisée auprès de répondants français et des pays limitrophes.

Thèmes du questionnaire : Le questionnaire de l'enquête vise à décrire les caractéristiques socio-démographiques de l'individu, les caractéristiques de son séjour, les dépenses qu'il a effectuées pour et pendant le séjour (hébergement, restauration, loisirs, transports au sein de la région, etc.) et le niveau de satisfaction de l'individu sur son séjour. Le questionnaire spécifique aux JOP comportera des questions sur la participation aux événements des JOP, la visite des lieux des JOP, les dépenses de billetterie, la durée du séjour, et des questions spécifiques pour les professionnels (athlètes, arbitres, etc.).

Concertation : Un comité scientifique est mis en place et se réunit tous les trimestres pour suivre le développement de la démarche, valider les choix méthodologiques et scientifiques et veiller à l'adaptation du questionnaire spécifique JOP. Ce comité est composé d'agents de la direction régionale de l'Insee Île-de-France, de Choose Paris Region et de la direction générale des entreprises (DGE). Des partenariats ont également été noués avec la SNCF, Aéroports de Paris (ADP) et FlixBus pour la fourniture des autorisations d'enquête et des données de trafic. La collecte et le redressement sont externalisés à BVA et l'exploitation sera assurée conjointement par Choose Paris Region et la direction régionale de l'Insee Île-de-France.

Utilisateurs et diffusion : Les résultats sont transmis aux partenaires de l'enquête (SNCF et Aéroports de Paris) ainsi qu'aux services tourisme de la région Île-de-France et des départements franciliens. D'autres organismes publics utilisent ces données pour leurs travaux, notamment la CCI, l'Office du tourisme et des congrès de Paris et l'Institut Paris Region. Les résultats sont également utilisés pour la définition des stratégies commerciales et marketing des différents agents économiques de la région. Des chercheurs universitaires ont également fait appel à ces données pour des recherches scientifiques. Le principal vecteur de diffusion externe de l'enquête ATR est le site internet <https://pro.visitparisregion.com>. Les données sont diffusées au 2<sup>e</sup> trimestre de l'année n+1. La publication annuelle « Repères de l'activité touristique » contient de nombreuses données à destination des partenaires publics et privés. Pour l'extension JOP, des diffusions conjointes entre Insee – Choose Paris Region – DGE seront réalisées à partir de l'automne 2024.

Remarques en commission : Lors de la présentation en commission, les réserves méthodologiques émises par le Cries dans son avis d'opportunité du 13 octobre 2023 ont été rappelées. Des réserves ont également été exprimées concernant le volet train, en raison de l'absence d'intégration des trains Intercités et TER dans le plan de sondage. Les apports de l'enquête ont toutefois été soulignés ; la poursuite de la démarche engagée vers la qualité de statistique publique a donc été encouragée. Le Ministère de la Culture, notamment son département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps), a également exprimé son souhait d'être associé aux travaux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour deux ans, en invitant le producteur à venir à nouveau présenter son enquête à l'issue de cette période.

***L'opportunité est accordée pour deux ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les années de collecte 2024 et 2025.***